

GDSA

Société anonyme au capital social de 5 341 446,24 €
2 boulevard de la Libération - Saint Denis (93) - RCS Bobigny B 325 060 762

ETAT DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration de GDSA s'est réuni le 9 juin 2008.

A cette occasion, il a constaté que, depuis le début des opérations de regroupement des actions composant le capital de la société au 30 mai 2008, 1 208 101 125 des 1 209 680 472 actions (code ISIN FR 0010603423) visées avaient d'ores et déjà été regroupées en contrepartie de 15 689 625 actions (code ISIN FR 0010603191).

Le nombre d'actions anciennes non encore regroupées et formant désormais rompus s'établit donc à 1 579 347 auxquelles correspondent 20 511 actions nouvelles non encore attribuées.

En application de l'article 12 des statuts, toute action non regroupée donnant droit à 1 voix et toute action issue du regroupement donnant droit à 77 voix, le nombre total de droits de vote existant s'établit donc à 1 209 680 472.

Lors de cette même réunion, le conseil d'administration a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire **le 30 juin 2008 à 9 heures au siège social** pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport du Président du conseil d'administration sur les travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Conventions réglementées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Les projets de résolutions sur lesquels les actionnaires seront appelés à se prononcer à l'occasion de cette assemblée générale figurent dans l'avis de convocation correspondant qui sera diffusé dans les prochains jours, notamment au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* et qui est disponible sur le site internet de la société (www.groupe-duarte.com).

La société rappelle que tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée, d'y voter par correspondance ou de s'y faire représenter soit par un autre actionnaire, soit par son conjoint, sous réserve d'avoir rempli l'une des conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Le droit de participer à l'assemblée sera subordonné :

- a) pour les propriétaires d'actions nominatives, à leur inscription en compte nominatif dans les livres de la société au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée,
- b) pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social ou à la réception effective par la société à son siège social, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, d'un certificat de dépôt délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites en compte.

Des formules de pouvoirs sont à la disposition des actionnaires au siège social sur demande écrite.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée AR à la société au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Pour être prise en compte, cette formule, complétée et signée, devra être parvenue au siège social au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée. Les titulaires d'actions au porteur devront accompagner leur formulaire d'une attestation d'immobilisation délivrée par le teneur du compte, comme dit ci-dessus.

Un document intitulé "*Exercice clos le 31 décembre 2007*" regroupant les différents rapports destinés à cette assemblée générale et les informations tenues à la disposition des actionnaires préalablement à sa réunion seront également disponibles sur le site Internet de la société (www.groupe-duarte.com) dès la publication de l'avis de convocation.